

## Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation  
18 septembre 2019

Conseillers en exercice  
70

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

#### **C 2019-10-194 RESSOURCES HUMAINES**

#### **Gestion unifiée du personnel - Recrutement d'agents contractuels en vue du recensement de la population**

La rapporteure, Mme Bernadette ABIVEN  
donne lecture du rapport suivant

**RESSOURCES HUMAINES – Gestion unifiée du personnel - Recrutement d'agents contractuels en vue du recensement de la population**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment ses articles 156 à 158,

Considérant que conformément aux dispositions de la loi n°2002-276 du 27 février relative à la démocratie de proximité, depuis 2004 pour les communes de plus de 10 000 habitants le recensement est basé sur une technique d'enquêtes annuelles auprès d'une partie de la population,

Qu'afin d'assurer la préparation, la mise en œuvre effective, le suivi et la coordination des différentes opérations liées au recensement de la population sur le territoire de la Ville de Brest, il est proposé de procéder au recrutement d'agents contractuels suivants :

- trois contrôleurs du recensement
- vingt-huit agents recenseurs

Il est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs de la façon suivante :

- ✓ un forfait brut de 5,00 € par logement comprenant le repérage des logements, la collecte, les opérations terminales et les frais de déplacement,
- ✓ un forfait pour les formations (3 demi-journées de 3h rémunérées sur la base du SMIC horaire).

L'ensemble des crédits nécessaires sont inscrits au budget de Brest métropole - chapitre 12 - dépenses du personnel dans le cadre de la Gestion Unifiée du Personnel.

Il est précisé que la Ville de Brest percevra une dotation de l'INSEE à hauteur de 27 000 € pour l'année 2020.

## **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES  
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS  
Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET